DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Interview croisée

A la prison de la Tuilière, soins et sécurité font équipe

Pour comprendre comment s'articulent au quotidien la sécurité et l'accès aux soins, nous avons donné la parole à David Lembrée, directeur de l'établissement pour femmes de la Tuilière, et à Sabine Borel, médecin psychiatre pour le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP) dans le même établissement.

Comment définiriez-vous vos missions respectives, et où se rejoignent-elles ?

Sabine Borel : Nous sommes là pour prodiguer tous les soins médicaux nécessaires à l'intérieur du lieu de détention afin de garantir l'équivalence des soins. Nous nous rejoignons dans cette mission de prendre soin des femmes incarcérées. Que le personnel soit du service médical ou pas, nous prenons en charge leur santé dans sa globalité.

David Lembrée : Ma mission est de coordonner une équipe pluridisciplinaire autour de la sécurisation de la prise en charge et de la réinsertion. Cette collaboration est quotidienne, et mon rôle est de faire en sorte que chacun·e, personnel pénitentiaire ou pas, puisse faire son métier dans de bonnes conditions de sécurité et de confort de travail.

On oppose souvent impératifs de sécurité et droit aux soins. Comment le vivez-vous au quotidien ?

D.L. : Nous ne vivons pas cette opposition au quotidien. L'établissement est un lieu où sécurité et droit aux soins se croisent en permanence, mais nous trouvons toujours une solution en bonne intelligence. La compréhension mutuelle des missions de chacun·e permet de dépasser les difficultés.

S.B. : J'abonde dans le même sens : les détenues sont amenées jusqu'à la salle d'attente par une personne de la sécurité, puis reçues en consultation dans des conditions identiques à un cabinet en ville, secret médical compris. Le droit aux soins est donc pleinement respecté malgré les impératifs de sécurité et grâce à une précieuse collaboration avec le personnel de détention.

> « Nous nous rejoignons dans cette mission de prendre soin des femmes incarcérées. »
> Sabine Borel

Depuis 1995, le SMPP dépend du CHUV et non du Service pénitentiaire (SPEN). Comment se passe la collaboration ?

S.B. : Elle est excellente. L'indépendance statutaire du SMPP nous permet de prendre nos décisions médicales en toute liberté, dans un climat de confiance avec le corps pénitentiaire. Nous tenons des réunions pluridisciplinaires hebdomadaires pour une prise en charge globale des patientes. Le rôle des agent·es y est précieux : leurs signalements d'inquiétude sont pris très au sérieux.

D.L. : Les informations transitent également par un système de fiches électroniques permettant à tout·e intervenant·e de consigner un échange significatif. À titre personnel, je consulte aussi spontanément le SMPP avant certaines décisions disciplinaires pour évaluer l'impact potentiel sur la santé d'une détenue.

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.

DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Quelles sont aujourd'hui les principales difficultés auxquelles vous êtes confronté·es dans votre quotidien ?

S.B. : Elles concernent les parcours de vie extrêmement traumatiques des femmes arrivant avec une santé très précarisée (problèmes psychiatriques, somatiques, gynécologiques, dentaires) et parfois sans soins antérieurs.

D.L. : Le fait d'accueillir exclusivement des femmes impose des manières de travailler différentes d'un pénitencier masculin : l'accompagnement de nos 80 personnes détenues demande des ressources centrées sur l'écoute et le dialogue, qui deviennent vite insuffisantes en cas d'absence d'un collaborateur ou d'une collaboratrice, fragilisant fortement le fonctionnement global.

Quelles évolutions observez-vous dans les relations entre administration pénitentiaire et équipes soignantes ?

D.L. : Depuis plusieurs années, différents cantons romands ont progressivement créé des services médicaux indépendants de la hiérarchie pénitentiaire, ce qui a permis de dépasser les tensions passées pour aboutir à un fonctionnement complémentaire. J'ai la conviction que la mission fondamentale doit rester centrée sur la personne détenue, et non sur le partenaire institutionnel. Ensemble, nous devons préparer sa réinsertion sociale, dans toutes ses dimensions.

S.B. : Cette évolution a permis de travailler de manière multidisciplinaire pour le bien des femmes. Je travaille ici depuis six ans et j'observe un dialogue de qualité et une volonté commune d'avancer dans la même direction.

Quel message donneriez-vous à un·e collègue qui envisagerait de travailler en prison?

S.B. : Ce milieu est exigeant et il faut savoir prendre soin de soi pour tenir dans la durée. Mais j'ai immédiatement aimé cet environnement, grâce à sa richesse multidisciplinaire, aux parcours de vie des femmes rencontrées et au sentiment d'utilité qu'il procure, notamment celui d'offrir un espace d'écoute à des personnes qui n'en ont parfois jamais eu.

> « Mon rôle est de faire en sorte que chacun·e, personnel pénitentiaire ou pas, puisse faire son métier dans de bonnes conditions de sécurité et de confort de travail. » David Lembrée

D.L. : Ce qui me motive : la diversité quotidienne et la satisfaction de voir d'anciennes détenues réussir, comme celle qui a débuté une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) en cuisine dans nos murs en 2025 et poursuit actuellement son apprentissage à l'extérieur. C'est à ça qu'une prison doit servir !

Propos recueillis par Selsa Maadi

Dre Sabine Borel
Médecin psychiatre à la Prison de la Tuilière

David Lembrée
Directeur de la Prison de la Tuilière

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.